



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-072 / 1-1-1-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Adhésion à un groupement de commandes : " Maintenance et entretien des ascenseurs des bâtiments communaux "

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Les services de la Ville de Voiron et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour la maintenance et l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux.

L'ensemble de ces besoins étant identique, il a été convenu de recourir au groupement de commandes associant les deux collectivités.

L'objectif de celui-ci est double :

- allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et traitement d'une procédure,
- réalisation d'économie d'échelle.

La ville de Voiron sera le coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur a pour mission d'organiser la procédure de passation, de signer et de notifier le marché. Chaque membre du groupement s'assure ensuite de la bonne exécution pour ce qui le concerne.

... / ...

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie en date du 7 mai 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « Maintenance et entretien des ascenseurs des bâtiments communaux ».
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

